



## Vol suivi de violence volontaire

Par **dessocea**, le **14/02/2013** à **00:17**

Bonjour,

Après un vol sur mon lieu de travail par 2 femmes (1 mineur et l'autre majeur) je leur ai demandé de me restituer la marchandise. Ce qu'elles ont fait mais après elles m'ont tabassé sur mon lieu de travail puis trainé dans le hall publique.

J'ai porté plainte et sont accusées de :  
violences volontaires n'ayant pas entraîné d'incapacité de travail de plus de 8 jours, commises par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice dans un lieu destiné à l'accès à un moyen de transport collectif de voyageurs.

Depuis, j'ai des angoisses quand je me rend sur mon lieu de travail tant de me faire agressée mais aussi de me faire dévisagée par les usagers de la gare et les habitués des commerces voisins.

Dans les faits, l'avis d'audience relate :

La mise en examen du Mineur au Tribunal pour Enfants

Mis en examen du chef :

- vol avec violence ayant entraîné une incapacité totale de travail excédant pas 8 jours aggravée par une autre circonstance faits commis le 10 janvier 2013  
prévus par ART.311-5,ART.311-11,ART.311-1 C.PENAL  
réprimés par ART.311-5 AL.5,ART.311-14 C.PENAL

Cette mineur est en état de récidive condamnée le 25 juin 2012 par TPE et de même le 16 septembre 2011.

Que puis-je espérer à l'audience ?